HABITAT

Délibération n°62 : Principe de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune du Bourget du Lac

1 DOCUMENT - Publié le 03 mars 2026



C_2026-02-24_DELIB62.PDF

TÉLÉCHARGER | **(PDF, 1,1 MO)**

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/conseil-communautaire/conseils-communautaires-2024/conseil-communautaire-du-30-janvier-2024/deliberations-2-2-1/deliberation-n62-principe-de-reversement-de-la-taxe-damenagement-percue-par-la-commune-du-bourget-du-lac-52091?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.